



**Municipalité
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

AVIS UBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 415-2021

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance extraordinaire du 26 avril 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Robert a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ROCHEFORT AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT**

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 mai 2021.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 666 chemin de Saint-Robert, Saint-Robert, du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Saint-Robert, ce 11^e jour de mai 2021.

Nathalie Lussier
Directrice générale/secrétaire-trésorière